

ADIE Mobile : service de proximité en faveur des zones enclavées

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) apporte depuis 1994 à la Réunion un appui technique et financier à la création d'entreprises au profit des demandeurs d'emploi et de personnes en difficulté.

En soutenant la création d'activité de personnes non éligibles aux prêts bancaires classiques au vue de leur situation sociale et professionnelle, l'ADIE contribue à lutter contre les exclusions en démocratisant l'acte entrepreneuriale, vecteur d'auto-emploi.

Dans ce sens, l'ADIE propose dans ses diverses antennes des prestations d'appui technique à la création d'entreprise ainsi que des « prêts solidaires » tout comme des prêts de matériels.

Dans une logique de proximité et de désenclavement des écarts du territoire réunionnais, une action innovante a été mise en place. L'ADIE Mobile, fourgon transformé en un bureau itinérant, sillonne depuis deux ans le département afin de rencontrer et conseiller les créateurs potentiels éloignés des centres de décision et n'ayant pas de moyens de locomotion.

L'ADIE Mobile, action complémentaire aux activités de l'association, décline quatre objectifs :

- offrir un service de proximité au cœur des zones sensibles et enclavées en accord avec les municipalités concernées,
- mutualiser une assistance au profit de la création d'entreprise avec les chefs de projets des contrats de ville,
- accompagner les promoteurs d'activité en amont et en aval de la création,
- favoriser les actions de parrainage des créateurs.

En ce mois de novembre, l'ADIE Mobile tient sa permanence mensuelle sur la place de la Mairie de Cilaos située à plus de 40 kilomètres des grandes villes du littoral. Ainsi, après deux heures de route dans une zone montagneuse dans l'un des trois cirques de l'île, l'association se déplace pour se rapprocher de personnes désirant se lancer dans la création de micro-entreprise.

Tout le long des entretiens à bord du bureau ambulante, il a été question de recevoir et de conseiller diverses personnes ayant un savoir-faire et disposées à créer une petite activité génératrice de revenus.

Ainsi, une jeune esthéticienne ayant bénéficié d'un « prêt solidaire » souhaite mettre fin à son activité pour des raisons personnelles en demandant l'avis du conseiller ADIE. Au-delà du décaissement et de la gestion du prêt, l'association est capable de suivre le créateur à chaque étape de la vie de l'entreprise. En l'occurrence, il est question de rassurer la créatrice et de valoriser son expérience même si elle prend fin prochainement. D'une idée de création d'activité fondée sur une expérience professionnelle informelle, l'ADIE a permis à cette personne de franchir un cap en finançant l'ouverture de son salon d'esthétique dans l'un des hôtels les plus fréquentés du cirque.

D'autre part, orienté par une association partenaire, un jeune créateur s'est rendu à la permanence de l'ADIE Mobile pour solliciter un prêt afin de mettre aux normes un gîte rural ainsi qu'un écomusée. Au regard de l'expérience de commis de cuisine du porteur de projet et du suivi d'une formation de création d'entreprise, l'ADIE propose de le soutenir

par l'octroi d'un prêt progressif d'un montant de 1460 € afin de financer les travaux pour une ouverture de la structure en début d'année 2004.

Suite à la visite d'une fleuriste récemment installée dans le nouveau marché artisanal couvert de la commune, l'ADIE Mobile est sollicité pour étudier la possibilité de verser un prêt relais à cette créatrice dans l'attente du versement d'une subvention d'aide à la création d'entreprise.

Pour finir, un reporter-photographe s'est rapproché à nouveau de l'ADIE Mobile pour signer l'échéancier d'un prêt d'honneur d'un montant de 2500 € faisant suite à un prêt solidaire. Ce promoteur a pour projet de trouver un local disponible afin d'ouvrir prochainement une boutique sur Cilaos. Le montant du prêt consenti constitue la trésorerie du créateur en position de « décollage » dans le lancement de son activité.

Ces personnes rencontrées dans le cadre de la permanence de l'ADIE Mobile reflètent la variété des projets d'entreprises possibles. D'un secteur d'activité à l'autre, du lancement au développement de l'activité, l'ADIE Mobile répond aux diverses attentes des créateurs en terme d'appui technique et de prêts solidaires.

Dans un souci de proximité de ses services et face au manque de mobilité de certains porteurs de projet, l'ADIE assure de nombreuses permanences dans les écarts de l'île afin de se rapprocher de la population. Cependant après deux années d'expérience, il apparaît que le nombre de personnes sollicitant ces services est restreint par manque d'information et d'orientation en amont. En effet, il semble que l'action « ADIE Mobile » doit s'inscrire dans une dynamique partenariale avec les diverses structures d'appui à la création et les services économiques de villes afin de drainer le plus de créateurs potentiels issus de territoires où l'enclavement est omniprésent.

L'ADIE Mobile met en exergue qu'il est indispensable de s'adapter aux particularités des personnes visées et des territoires afin d'apporter une réponse cohérente dans la lutte des exclusions par le soutien aux initiatives économiques.

Rédaction : CASTRO, Juan

Institut Régional du Travail Social, 1 rue Sully Brunet, 97470 Saint-Benoît, La Réunion.

Tél. 02 62 92 97 77. Fax. 02 62 92 97 78. 2003/12/06.

Entretien : Johnny MANGAR (responsable antenne Nord-Est de l'ADIE), 23, rue Mazagran 97400 St Denis (Ile de La Réunion) Tél. : 02 62 28 10 37, Fax : 02 62 28 40 18.

Fiche réalisée dans le cadre de la capitalisation d'expériences de l'économie sociale et solidaire à la Réunion

ILE DE LA REUNION – ECONOMIE SOLIDAIRE – DEVELOPPEMENT LOCAL – CREATION D'ENTREPRISE – CREATION D'EMPLOI – GESTION D'ENTREPRISE – FINANCEMENT ALTERNATIF – ASSOCIATION.